

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 900

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa rend la loi bavarde. L'impossibilité de procéder au don en cas de refus du recueil des données non identifiantes et de l'identité a déjà été prévue plus haut.